VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 26 avril 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

17.1. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON : « *Situation sur les carrières* »

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège comme suit :

« Consécutivement à mon interpellation du Conseil du 22 février dernier, je me permets de questionner le Collège sur l'évolution des dossiers de demandes de permis de deux carrières et sur la situation générale d'une troisième carrière :

1. *Tout d'abord, la carrière de **Marchempré**. D'après mes informations, la société Lhoist a décidé de retirer sa demande de permis de classe 2 afin de revoir son dossier. Le Collège a-t-il rencontré la société Lhoist ? A-t-il de plus amples informations sur les intentions de celle-ci et surtout sur les activités exactes qui sont/seront menées sur le site de Marchempré et leurs correspondances exactes à la (nouvelle ?) demande de permis ? Les riverains sont toujours inquiets et restent extrêmement vigilants par rapport à ce dossier.*

2. *Ensuite, la carrière de **Gore**. Le 8 avril dernier, le SPW décidait sagement de décréter un moratoire sur la découverture jusqu'à l'obtention d'un permis unique. Les fonctionnaires technique et délégué devaient se prononcer mi-avril sur cette demande de permis (de classe 2...). Le Collège peut-il informer le Conseil de l'évolution de ce dossier ? Le permis doit-il rester dans la catégorie classe 2? Toutes les pièces demandées par la Ville d'Andenne ont-elles été obtenues ? Quels contacts la Ville a pu développer avec le SPW au sujet de cette carrière ?*

3. *Enfin, la carrière **Transcar** de Maizeret. Le Collège peut-il nous présenter un historique et un état général de la situation de cette carrière ? Quelles sont les activités qui y sont encore menées et par qui ? Qu'en est-il de la réhabilitation du site ? Quid du très haut terril, au nord de la carrière, qui doit être repoussé dans la carrière afin de ne plus plonger une partie du village dans l'ombre durant de trop nombreux mois de l'année ? Ce dernier point — que j'ai déjà évoqué — inquiète de nombreux riverains. Il est temps d'agir !*

Merci pour vos réponses. »

* * *

En réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller SERMON, Monsieur le Bourgmestre signale tout d'abord qu'il dispose d'un rapport établi par le service de l'Environnement en ce qui concerne les deux premiers points abordés dans cette interpellation et lui propose de le lui transmettre.

En ce qui concerne la carrière de Marchempré ainsi que la carrière de Gore, il indique que la Ville d'Andenne doit faire face à deux demandes, qui ont été introduites simultanément à la même époque, l'une émanant du groupe LHOIST (pour Marchempré) et l'autre émanant de la Région wallonne (carrière de Gore), en vue d'obtenir les autorisations.

A ce sujet, il indique que ces demandes de permis allaient créer de nombreux désagréments dénoncés par les riverains proches de ces carrières.

Pour le site de Marchempré, il indique qu'une réunion commune avec les représentants de la Ville d'Andenne, les riverains et le groupe LHOIST a eu lieu et à l'issue de laquelle le précité a décidé de retirer sa demande de permis tout en gardant ses droits quant à l'exploitation de la carrière.

Quant à la carrière de Gore, Monsieur le Bourgmestre signale que plusieurs réunions ont été organisées en compagnie des riverains, de la Ville d'Andenne et d'un représentant de la Région wallonne afin d'évoquer les soucis liés à cette demande de permis mais qu'au terme de celle-ci, aucune solution n'a pu être dégagée.

Il ajoute dès lors que le dossier est traité par la Région wallonne qui est l'autorité qui doit statuer en connaissance de cause pour la délivrance du permis avant le 15 mai prochain.

Pour le surplus, il tient à signaler qu'une nouvelle réunion a eu lieu avec un haut Fonctionnaire de la Région wallonne, la Ville d'Andenne ainsi que les riverains au terme de laquelle il a été décidé de constituer un groupe de travail et qu'une série de réunions se succéderont à l'avenir avec toutes les parties concernées dans le but d'aboutir à une solution satisfaisante et de ne pas s'engager dans des recours fastidieux.

En ce qui concerne le site de Transcar, Monsieur le Bourgmestre indique qu'il se trouve en fin d'exploitation et qu'il pourrait faire l'objet d'une reprise éventuelle.

Il précise cependant qu'aucun projet n'est actuellement à l'ordre du jour.

Il note à ce sujet que les sociétés de carrières disposent de grandes superficies d'exploitation et que si celles-ci disparaissent, elles devront être compensées par la recherche d'autres sites à exploiter, lesquelles s'inscrivent notamment sur la modification du plan de secteur à l'échelle du territoire wallon.

Monsieur le Bourgmestre fait part de son souhait quant à une future réhabilitation de ce site abandonné à l'effet de mieux sécuriser les lieux.

Pour conclure, il aspire à une évolution favorable en ce qui concerne la perspective de ces trois sites carriers.

Monsieur Etienne SERMON reprend la parole et se dit satisfait des réponses apportées par Monsieur le Bourgmestre en ce qui concerne le devenir des carrières de Marchempré et Gore.

Quant au site de Transcar, il estime qu'il n'est plus exploitable au vu de la configuration de la carrière et qu'un plan de reconversion pourrait être envisagé.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**

Z:\Conseil communal\Délibérations\2021\21.04.26\JP1088 - Conseil - Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON - Situation sur les carrières - D.doc